Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_112-DE

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE
Délibération du Conseil municipal n° 2026-0[illegible]
Séance du 23 septembre 2026

Objet : Approbation de l'opération d'aménagement « Porte des Escanaux – Esplanade des Cèdres » et de son plan de financement

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Jean-Louis MORELLI, Olivier ROUX, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Anthony LACONI, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Chantal LEPREVOST, Richard CHAUVET, Joël BIEN, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Margaux BERGONZI procuration à T. BETTON, Jade SICARD procuration à D. DAUDE, Sylvie EVENOU procuration à A. HAGEAUX, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI, Christine MUCCIO procuration à M. FOND-THURIAL

Conseillers municipaux absents : Maxime COUSTON

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_112-DE

Objet : Approbation de l'opération d'aménagement « Porte des Escanaux – Esplanade des Cèdres » et de son plan de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Escanaux, signée en mars 2022, ainsi que ses avenants éventuels ;

Vu le montant de subvention (825.166 €) inscrit dans la programmation 2026 de la dotation politique de la ville pour la commune de Bagnols sur Cèze ;

Considérant que l'opération « Porte des Escanaux – Esplanade des Cèdres » constitue une opération structurante du NPNRU du quartier des Escanaux ;

Considérant qu'elle a pour finalité de requalifier les espaces publics situés le long de l'avenue de la Mayre, et de valoriser les emprises libérées par les démolitions ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération à ce jour :

	TRANCHE 1		TRANCHE 2		TOTAL	
DEPENSES	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Travaux	2 292 717 €		879 359 €		3 172 076 €	
Honoraires MOE	113 118 €		44 232 €		157 350 €	
Autres Honoraires	25 000 €		25 000 €		50 000 €	
Aléa 5%	121 542 €		47 430 €		168 971 €	
Total	**2 552 376 €**	3 062 851 €	996 020 €	1 195 225 €	3 548 397 €	4 258 076 €
RECETTES notifiées						
ANRU	731 484 €	731 484 €	- €		731 484 €	731 484 €
Etat - DPV 2026	825 166 €	825 166 €	- €		825 166 €	825 166 €
Autofinancement Ville	995 726 €	1 506 202 €	996 020 €	1 195 225 €	1 991 747 €	2 701 426 €
Total	2 552 376 €	3 062 851 €	996 020 €	1 195 225 €	3 548 397 €	4 258 076 €

Considérant qu'il convient d'approuver l'opération, son phasage et son plan de financement ;

Considérant que cette question a été présentée lors de la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du jeudi 10 septembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation de l'opération d'aménagement « Porte des Escanaux – Esplanade des Cèdres » dans le cadre du NPNRU des Escanaux portant sur la requalification des espaces publics situés le long de l'avenue de la Mayre ;

- D'approuver le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_112-DE

- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme susceptible d'intervenir, les financements ciblés et complémentaires ;

- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions attributives de subventions, leurs éventuels avenants non substantiels, ainsi que tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- De dire que les dépenses et les recettes correspondantes sont ou seront inscrites au budget communal, aux chapitres et articles appropriés.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Madame Pascale BORDES

Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON

VILLE DE BAGNOLS-sur-CÈZE 870 (Gard)

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Madame la Préfète du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.